

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 30 novembre 2018 | N° 2018-735 |

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|----------------------------|
|  | Conseil du 30 novembre 2018 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud | <i>N° 2018-735</i> |

Villenave d'Ornon - Opération de requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte

Cet axe mixte de transit/desserte d'orientation est-ouest de l'avenue Edouard Bourlaux est programmé au contrat de co-développement n°4 (fiche action N°C045500071) de la commune de Villenave d'Ornon. Le tronçon concerné par l'opération correspond à environ 4/5° du tronçon total de l'avenue, soit du site de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) à l'ouest jusqu'au carrefour avec la route de Toulouse à l'est (non compris). L'extrémité ouest de l'avenue entre le site de INRA et le chemin de Leysotte est hors opération car déjà aménagée. Le traitement du carrefour avec la route de Toulouse est également hors opération.

L'opération nécessite des acquisitions foncières pour élargissement de la voirie au titre d'un emplacement réservé inscrit au Plan local d'urbanisme (PLU) sur un tronçon limité particulièrement étroit qui génère de l'insécurité pour les modes doux. Ces acquisitions foncières font l'objet de négociations amiables mais aussi de procédures liées à une éventuelle expropriation à terme si elle se révélait nécessaire.

L'instruction du formulaire « cas par cas » par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une étude d'impact.

A ce stade, l'avenue Edouard Bourlaux fait actuellement l'objet d'une étude technique de requalification de voirie réalisée pour partie initialement en régie par le Pôle territorial sud puis désormais en externe via un bureau d'études privé pluridisciplinaire.

Au regard des premiers éléments de chiffrage et coût d'objectifs, le montant total de l'opération Voirie réseaux divers (VRD) sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole est estimé à environ 2 700 000 € TTC et est donc supérieur au seuil réglementaire des 1 900 000 € TTC.

Il est donc décidé d'ouvrir une concertation portant sur le projet de requalification générale de l'avenue Edouard Bourlaux à Villenave d'Ornon.

II – Les objectifs du projet de requalification

Les objectifs principaux de la requalification générale des infrastructures VRD de l'avenue Edouard Bourlaux sont les suivants :

- améliorer son fonctionnement d'ensemble et offrir à tous les modes de déplacement un espace public dédié, aux normes, adapté et sécurisé ;
- modérer la vitesse automobile sur cet axe mixte (desserte/transit), sécuriser les circulations des modes doux, favoriser les transports en commun et, plus généralement, rénover et embellir le tube de la voirie et le cadre environnant de cet axe routier en le rendant plus urbain.

Les travaux correspondants d'aménagement de l'avenue seront composés de : rénovation voirie réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), rénovation éclairage, enfouissement des réseaux aériens, plantations espaces verts, mobiliers urbains.

La ville interviendra pour réaliser les travaux de sa compétence (éclairage public, mobilier urbain, plantations, enfouissement réseaux télécoms)

III – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaines, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet de requalification de voirie.

Cette concertation sera conduite par Bordeaux Métropole, en lien avec la ville de Villenave d'Ornon. Le plan annexé présente le périmètre de l'étude de requalification de l'avenue Edouard Bourlaux en cours et le projet correspondant.

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- Un dossier technique de concertation sera mis à disposition du public au service urbanisme de la ville de Villenave d'Ornon ainsi qu'au service du pôle territorial sud de Bordeaux Métropole, aux jours et heures d'ouverture, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles. Il sera composé à minima d'un plan d'aménagement du projet, d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude technique VRD en cours,
- Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques,
- Une réunion publique à minima sera organisée au cours de l'avancement du projet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Villenave d'Ornon et au siège de Bordeaux Métropole ainsi que d'une mesure de publicité par voie de presse.

La clôture de la concertation sera également annoncée par voie de presse, puis le Conseil de Bordeaux Métropole en tirera le bilan par délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R.103-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation, processus participatif indispensable à l'adhésion et à l'élaboration du projet par les habitants et tiers concernés, est nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet de requalification de l'avenue Edouard Bourlaux.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de requalification de l'avenue Edouard Bourlaux à Villenave d'Ornon

Article 2 : d'ouvrir la concertation relative au projet de requalification de l'avenue Edouard Bourlaux à Villenave d'Ornon conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

Article 3 : d'arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

| | |
|---|---------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 NOVEMBRE 2018 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 30 NOVEMBRE 2018 | le Vice-président, |
| | Monsieur Patrick PUJOL |